

BON DE COMMANDE 2017

Territoire de l'ex Communauté de Communes de Treffort en Revermont

VIDANGE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse met à votre disposition un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs.

Pour leur bon fonctionnement, les fosses doivent être vidangées lorsque les boues atteignent 50% du volume utile.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse a fait le choix de l'entreprise BIAJOUX Assainissement.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document ci-joint. Je m'engage à payer le montant réel de la prestation.

Tarifs au verso du bon de commande

Période de prestation proposée :

du 6 au 23 juin 2017 du 17 au 21 juillet 2017 du 9 au 20 octobre 2017

Attention : le délai de réception des bons de commande s'arrêtera 15 jours avant la campagne

Mr, Mme, Melle, locataire propriétaire, souhaite bénéficier du service entretien mis en place par le SPANC de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse.

Ainsi, je commande une vidange de mon installation située :

Adresse :

Commune : Saint Etienne du Bois / Val Revermont / Courmangoux / Pouillat / Nivigne et Suran / Simandre sur Suran / Grand Coirent / Drom / Corveissiat / Meillonas *(Aucune autre commune n'est concernée par ce bon de commande)*

Tel (fixe ou portable):

Le cas échéant, Nom et prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Date de la dernière vidange :

ATTENTION !

Ce bon de commande rempli par mes soins n'a pas valeur de facture, le coût définitif de ma vidange sera établi sur place au moment de la prestation. Je m'engage à payer le prix de la prestation dès réception de l'avis des sommes à payer.

Je préviens au minimum 48 heures à l'avance l'entreprise BIAJOUX Assainissement au 04.74.22.12.12, si je ne peux pas être présent(e) au rendez-vous.

Si la localisation des ouvrages à vidanger ne peut être déterminée, s'ils ne peuvent être rendus accessibles ou si vous n'êtes pas présent au rendez-vous, un déplacement sans intervention vous sera facturé.

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse

**Merci de remplir la colonne « prix de la prestation commandée »
en y reportant le prix adapté à votre cas.**

TVA à 10% pour les habitations de plus de 2 ans et TVA à 20% pour les autres cas

Prestation commandée Tarifs valables jusqu'au 31/12/2017	Prix en € TTC (TVA : 10 %)	Prix en € TTC (TVA : 20%)	Prix de la prestation commandée
	Prestation programmée	Prestation programmée	(A remplir par l'utilisateur)
Vidange d'une installation hors micro station jusqu'à 4 000 litres inclus <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux : volume : <input type="checkbox"/> Fosse septique : volume <input type="checkbox"/> Bac dégraisseur : volume :	121,17	132,18	
Vidange d'une installation de + de 4 000 litres Par tranche de 1000 litres supplémentaires	25,57	27,89	
Vidange d'une micro station d'une capacité comprise entre 1 et 6 EH <input type="checkbox"/> Micro station : Marque : Modèle :	137,84	150,37	
Vidange d'une micro station de + de 6 EH. Par EH supplémentaire.	25,57	27,89	
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration > 30 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	5,56	6,06	
Vidange d'un bac dégraisseur seul	98,94	107,93	
Entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse	16,67	18,19	
Dégagement des regards enterrés Par heure	94,49	103,08	
Déplacement sans intervention	71,15	77,61	

J'ai pris connaissances des points ci-dessus et je certifie sur l'honneur que :

Mon habitation est achevée depuis plus de 2 ans (TVA à 10 %) Autre cas (TVA à 20 %)

Remarques (accès difficile, distance importante...) :

Signature du demandeur : Nom Prénom..... Date :

Lu et approuvé (à la commande) :

Bon de commande à envoyer à la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse par courrier au 12 place du champ de Foire, village de Treffort, 01370 Val-Revermont, accompagné du chèque d'acompte de 71,15 euros TTC (TVA à 10%) ou 77,61 euros TTC (TVA à 20%) à l'ordre du Trésor Public.

En cas d'urgence uniquement (Installation sans écoulement) : un numéro d'astreinte est disponible (Entreprise BIAJOUX Assainissement) : **Tel : 04-74-22-12-12**. Les tarifs présentés ci-avant ne sont pas applicables aux cas d'urgence.

MODE D'EMPLOI DU SERVICE « VIDANGES GROUPÉES »

Remplissez le bon de commande

en précisant les prestations nécessaires, vos coordonnées, les difficultés d'accès, etc.

Pour une micro-station, indiquez le type et la marque.

Envoyez le bon de commande au SPANC

par courrier (voir coordonnées en bas de page) accompagné d'un chèque d'acompte à l'ordre du Trésor Public

Le SPANC transmet les dossiers reçus à l'entreprise chargée des vidanges : Biajoux assainissement
Celle-ci vous contacte, pour **prendre RDV.**

Le jour de l'intervention :

- ✓ **Vous ou votre représentant êtes obligatoirement présent.**
- ✓ Le technicien procède à la vidange et à l'entretien.
- ✓ L'intervention terminée, le technicien renseigne un **bordereau de suivi des matières de vidange et un rapport d'intervention** sur lequel vous apposez votre signature électronique.

Vous recevez par courrier **un titre de paiement** (environ 1 mois après l'intervention) à régler au Trésor Public via la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse .

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

Afin de faire bénéficier ses habitants de prix intéressants, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse a passé un marché pour la vidange programmée (3 campagnes annuelles et hors interventions d'urgence) des assainissements individuels.

Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.

Cette prestation comprend : la vidange, le nettoyage du système de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac à graisses, préfiltre,...), le curage des canalisations et regards avant épandage ainsi qu'un contrôle de bon écoulement, la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, la délivrance à l'utilisateur d'un certificat de vidange précisant la date, les prestations effectuées.

Si l'utilisateur souhaite recourir à cette prestation il s'engage à passer commande à la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse et à joindre au présent bon de commande rempli un chèque d'acompte de 71,15 euros TTC (TVA à 10%) ou 77,61 euros TTC (TVA à 20%) à l'ordre du Trésor Public. Suite à cette commande, l'entreprise Biajoux Assainissement, vidangeur retenu par la Communauté de Communes, vous contactera par téléphone, 10 jours avant l'intervention, pour convenir de la date et l'heure approximative du rendez-vous et reconfirmera ensuite par courrier 8 jours avant.

Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant. **En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés,...) et ayant fait l'objet d'un déplacement, celui-ci sera dû et facturé selon les conditions tarifaires ci-dessous.**

Une fois sur place, le vidangeur remplira le bon de commande (que vous avez initialement rempli lors de la réservation) suivant les conditions techniques réelles rencontrées, le tarif de base peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, d'éloignement de l'installation.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse enverra à l'utilisateur l'avis des sommes à payer correspondante à la prestation diminuée de l'acompte versé. Le règlement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dans les vingt jours à réception de la facture.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse ne saurait être tenue pour responsable de toutes dégradations ou tout accident... commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

	Prix en euros TTC (TVA à 10%)	Prix en euros TTC (TVA à 20%)
Vidange d'une installation jusqu'à 4 000 litres inclus	121,17	132,18
Vidange d'une fosse de plus de 4 000 litres Par tranche de 1 000 supplémentaires	25,57	27,89
Vidange d'une micro station d'une capacité comprise entre 1 et 6 EH	137,84	150,37
Vidange d'une micro station de + de 6 EH. Par EH supplémentaire.	25,57	27,89
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration > 30 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	5,56	6,06
Vidange d'un bac dégraisseur seul	98,94	107,93
Entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse	16,67	18,19
Dégagement des regards enterrés Par heure	94,49	103,08
Déplacement sans intervention	71,15	77,61

TVA à 10% pour les habitations de plus de 2 ans, TVA à 20% pour les autres.